

Communiqué de presse - 27 octobre 2022

COCITER EST LE SEUL FOURNISSEUR EN WALLONIE À PLAFONNER LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ POUR SES CLIENTS



Pas de surprofits à l'horizon pour le fournisseur d'électricité COCITER qui annonce protéger ses clients en plafonnant son prix de vente à 30 c€/kWh pour la période du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023 lorsque le prix variable mensuel dépasse ce seuil. COCITER ne prend toutefois hélas provisoirement plus de nouveaux clients car il utilise tout le volume d'électricité dont il dispose à prix maîtrisé pour fournir ses 10.000 clients actuels au prix du circuit court. Les décisions récentes du Gouvernement wallon sur la Pax Eolienica, saluées par COCITER et ses coopératives de production, devraient permettre d'accélérer le mouvement. COCITER entend bien maintenir la pression pour faire de la propriété citoyenne directe des installations de production d'énergie renouvelable une réalité, seule manière de maîtriser à la fois les prix de revente et de fourniture de l'énergie.

Du 1er juillet 2022 (rétroactivement donc) jusqu'au 31 mars 2023, le fournisseur d'électricité 100% verte, 100% wallonne et 100% citoyenne **COCITER plafonnera à 30 c€/kWh** (TVA comprise) le prix de l'électricité (partie énergie de la facture) qu'il vend au tarif variable aux coopérateurs clients résidentiels, ainsi qu'aux indépendants et petites entreprises (jusqu'à 15.000 kWh par an, au prorata).

Comment un petit fournisseur alternatif aux 10.000 clients peut-il plafonner les prix de l'électricité (sur la partie énergie de la facture) ? Justement parce que COCITER (COMptoir CIToyen des EnerRgies) n'est pas un fournisseur d'énergie comme les autres.

Il appartient... à ses clients. C'est un **modèle unique en Wallonie**.

À ce jour, COCITER appartient à 15 coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable en Wallonie (retrouvez la liste [ici](#)) qui sont propriétaires des installations dans lesquelles elles ont investi collectivement l'argent que leurs coopérateurs leur ont confié. Ces coopératives vendent - quand c'est possible - leur production d'électricité à COCITER à un prix maîtrisé inférieur au prix affolant du marché mais garantissant leur rentabilité et excluant les surprofits. COCITER la fournit à leurs coopérateurs clients. C'est le circuit court de l'électricité. Ce modèle permet au fournisseur d'électricité coopératif de proposer un prix juste à ses clients. Durant la crise énergétique que nous subissons actuellement, cela peut faire la différence. Ainsi, **depuis 1 an, COCITER offre un tarif variable inférieur aux prix du marché**. Et désormais du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023, il plafonne ce tarif variable sur base mensuelle à 30 c€/kWh (sous conditions: être coopérateur d'une des coopératives de production de COCITER, avoir un compteur à relevé annuel, plafond valable pour les premiers 15.000 kWh annuels, au prorata. Pour les gros consommateurs, les consommations supplémentaires sont fournies au tarif variable qui reste quand même le meilleur du marché).

Et pourtant, il n'est provisoirement plus possible de devenir client chez COCITER ! En effet, avec 10.000 clients, **le fournisseur est au bout du volume d'électricité** que ses coopératives de production peuvent lui proposer et donc lui vendre à un prix maîtrisé.

Pourquoi ? Parce que l'accès au secteur des énergies renouvelables en Wallonie n'a été ouvert que symboliquement à la participation citoyenne, ce qui n'a pas permis un accès significatif à la propriété des installations et des productions.

Explications. Le cadre de référence de 2013 pour le développement éolien en Wallonie préconisait une ouverture à la participation citoyenne à hauteur de 25%. Malheureusement, ce n'était qu'une recommandation non contraignante et le processus n'était pas encadré. Du coup, seuls 2% de la production sont aujourd'hui réellement sous propriété citoyenne. Si 25% de la production étaient réellement aux mains des coopératives citoyennes, ce ne sont pas 10.000 mais bien 140.000 clients qui pourraient aujourd'hui bénéficier d'une électricité verte et citoyenne, à prix maîtrisé.

Ce qu'il manquait ? La volonté politique d'imposer une part significative de propriété citoyenne autonome et indépendante des groupes industriels dans tout grand projet de production et de stockage d'énergie renouvelable.

Le Gouvernement wallon a fait un grand pas dans le bon sens ce 25 octobre dans le cadre de la **nouvelle Pax Eolienica** : celle-ci impose enfin aux promoteurs industriels l'ouverture des projets éoliens aux citoyens. Ce que les coopératives citoyennes de COCITER réclament depuis 2013. Il faut maintenant transformer l'essai rapidement en définissant les modalités et en accélérant ce processus.

Les coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable, autonomes et indépendantes et mettant en œuvre la participation citoyenne directe, ont un impact structurellement positif sur la facture énergétique des ménages, sur l'implication des citoyens dans la transition énergétique, sur la démocratisation du débat, sur les retours socio-économiques aux territoires, mais également sur la souveraineté énergétique de la Belgique et sur le climat. Elles participent aussi à une transition énergétique socialement juste et tirent le prix du tarif social vers le bas avec leur tarif maîtrisé. Il est donc fondamental de **garantir** que le contrôle d'une part significative de **la production énergétique sera bien aux mains des citoyens** en propriété directe.

Contacts presse

Mario Heukemes : 0491/73 70 39 - mario.heukemes@cociter.be

Fabienne Marchal : 0478/66 25 74 - fabienne.marchal@cociter.be

COCITER scrl

Unter den Linden 5/E/1

4750 Elsenborn

info@cociter.be

www.cociter.be